

## **LE GRAIN DE SEL Décembre 2017**

Journal d'information de la FSU TERRITORIAUX LE MANS – LE MANS METROPOLE – CCAS

### **Edito**

La responsabilité des politiques libérales dans la dégradation de la situation sociale n'est plus à démontrer. Ces politiques libérales portées par le dogme budgétaire concentrent les richesses au profit de quelques-uns.e.s et ne laissent que chômage, précarité, pauvreté et souffrance pour les autres.

Les attaques contre les droits et les acquis sociaux, les services publics, participent de cette logique. Le gouvernement poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité. Résultat : les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage et la précarité augmentent alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Cette politique organise un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites et leur confiscation au profit d'une minorité. La réforme fiscale avec la suppression de l'ISF en est un exemple criant, le scandale des « Paradise Papers » sur l'optimisation fiscale également. Ce n'est pas acceptable !

C'est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En menaçant, par exemple, les collectivités locales d'une possible baisse de leurs dotations de fonctionnement si elles ne réalisent pas les objectifs qui leur seront assignés.

Il nous faut sortir du dogme libéral de la concurrence et de l'obsession de la réduction de la dépense publique, et au contraire partir des besoins de la population à satisfaire, imposer des alternatives passant par le partage des richesses et la lutte contre l'évasion fiscale.

La diète pour la Fonction Publique, ses services et ses agents sous-tendue par la même idéologie qui consiste à la fois en une politique d'austérité et des cadeaux fiscaux aux plus riches. Dans le même viseur que le secteur privé avec la loi travail, la Fonction Publique n'est pas épargnée et subit des attaques spécifiques :

- **La suppression programmée de 120 000 emplois dont 70 000 dans la FPT**
- **Le gel de la valeur du point d'indice,**
- **Le report d'un an du calendrier PPCR**
- **Le rétablissement du jour de carence,**
- **L'augmentation de la CSG sans augmentation de pouvoir d'achat**

La différenciation de la valeur du point d'indice entre les versants de la Fonction publique Dans ce contexte le mouvement syndical dans son ensemble et dans l'unité la plus large porte une responsabilité particulière. Au-delà des clivages et des querelles de chapelles, il doit organiser la riposte à la hauteur des attaques que subissent les salarié.e.s du public et du privé.



## Commission Administrative Paritaire : LE SAPIN POUR CERTAINS !! LES BOULES POUR LES AUTRES !! .

**CAP avancements : elle a eu lieu le 17 novembre 2017 pour la Ville, Le Mans-Métropole et le CCAS**

Les chiffres font apparaître une nette progression des nominations et promotions internes qui passent de **311** l'an dernier à **598** cette année, ce changement est particulièrement significatif en catégorie C, ceci grâce au protocole PPCR\*, même sans évolution des ratios à 35%. Celui-ci a du bon et du moins bon, comme l'a toujours dit la **FSU**, alors comment expliquer aux 287 agents qui n'auraient pas eu d'avancement sans changement des ratios, que ce protocole n'a que des défauts !!

De plus, des nominations ont eu lieu sans lien direct à l'examen professionnel de l'échelle C1 à C2, le décret du mois de mai 2017 a permis aussi des nominations au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour certains grades comme adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe...Toujours dû au PPCR\*.

Nous ne pouvons pas faire le même constat sur les autres catégories, ou le nombre de nominations sont restés stables par rapport aux autres années voir dans la partie basse pour la catégorie B.

En catégorie A, si le PPCR\* a permis à des collègues d'avoir un grade d'avancement sur la filière culturelle, les nominations sur les nouveaux grades d'ingénieur en chef hors classe, attaché hors classe ont eu lieu sans communication aux représentants du personnel des agents promouvables et sans débat sur les critères d'avancements. Cette situation est inacceptable pour cette catégorie comme pour l'ensemble des catégories C-B, la **FSU** va faire des propositions afin d'avoir plus de clarté.

\* PPCR : *Parcours Professionnels Carrières Rémunérations.*

### Toujours pas de critères d'avancements : Quelles sont les règles du jeu ?

**Qui peut y gagner ?! Certainement pas les agents !! Comment comprendre les choix dans les services, les directions de services, ou la direction générale .Même sur les tableaux remis aux organisations syndicales, nous n'avons plus les informations de propositions.**

**La FSU a demandé à ce que ces différents éléments soient à nouveaux portés sur les cahiers d'avancements.**

**Ils sont nécessaires pour permettre aux délégués du personnel d'avoir une vue et un débat sur les avancements.**

### Toujours moins d'emplois à la Ville :

Nous pouvons lire dans le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2018 du Conseil Municipal du 30 Novembre 2017.

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Octobre 2017
Agents permanents au 31 décembre	1769	1723	1700	1666
% d'évolution N-1	-1.2%	-2.6%	-1.3%	-2%
21 agents transférés vers le Mans Métropole en 2017				

## CTP du 14 novembre 2017

### Ville du Mans

#### Organigramme du service Tourisme et patrimoine

La modification de l'organigramme (transformation d'un poste) permettra la nomination à terme d'un lauréat au concours de rédacteur avec les missions correspondantes.

(Vote unanime pour)

#### Organigramme du service Développement et actions culturelles

Dossier ajourné à la demande du Président du CTP/

La FSU regrette qu'il n'ait pas été présenté en Comité Préalable afin de pouvoir consulter le personnel avant examen en CTP.

#### Délégation de service public pour la gestion du Palais des congrès et de la culture

Le bilan des activités est présenté comme satisfaisant, la FSU a cependant souligné la baisse d'emploi de 1,35 % (équivalent temps pleins) sur le PCC.

#### SUPERFORMA : Mise à disposition de Personnel

Le projet de SMAC (scène de musiques actuelles) de territoire appelé « SUPERFORMA » sur la ville du Mans regroupe 4 structures : la salle de l' Oasis, la MJC Ronceray (salle Alambik), le Silo et la MCL Saulnières. Un partenariat est conventionné avec la Ville d'Allonnes, qui associe l'activité musiques actuelles de l'Excelsior.

Est envisagée la mise à disposition de 5 agents équivalant à 4 emplois temps plein. La FSU s'inquiète, dans cette perspective, de l'avenir de la MLC des Saulnières ; la directrice de l'Education, Culture et Sports répond que les activités de la maison seront orientées sur le quartier (Epine) et qu'un point sera fait au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Vote pour le détachement des agents : Pour FSU, FO, CFDT ; Abstention CGT.

#### Réflexion sur le Pôle Ressources du service Enfance, Jeunesse et Sports

Une expérimentation de sa nouvelle organisation sera lancée au 1<sup>er</sup> décembre.

La FSU sera attentive à la mise en place de cette nouvelle organisation, notamment pour ce qui concerne les postes et les missions d'assistantes de gestion DRH et de secrétaires.

### Ville du Mans et le Mans Métropole.

#### Ajustement des ratios d'avancement année 2017/2018 et suivantes :

Les délibérations sur les ratios pour l'ensemble des catégories ont été présentées avant adoption aux Conseils Ville et LMM, en intégrant les nouveaux grades correspondant au protocole PPCR. Résultat : sans changement par rapport à l'année antérieure à savoir 35 % pour l'avancement au choix et 100% avec réussites à examen.

La FSU, avait demandé initialement une augmentation des ratios et plus particulièrement sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe LMM (Statutairement il reste une possibilité...)

Vote des élu-es / CFDT-UNSA Pour. FSU-FO Abstention : CGT Contre.

#### Service SLAM / APB Catégorie A : Régime Indemnitaire Intermédiaire.

Si le dossier est arrivée à cette séance, c'est à la demande de la FSU, lors du CTP sur la réorganisation du service APB/SLAM. Les représentants FSU ont été surpris de ne pas voir les propositions sur le régime intermédiaire catégorie A. La FSU a refusé que celles-ci soient communiquées ultérieurement par écrit sans débat aux représentants du personnel et a demandé une communication en CTP, comme le prévoit la réglementation.

Suite au comité préalable au CTP, la FSU et FO ont interpellé le Directeur Général sur le peu de propositions sur ce service.

Une seule proposition a été retenue sur les 3 faites par ces deux organisations syndicales, la FSU a demandé en séance que les trois propositions soient retenues et s'est étonnée de la faiblesse des propositions sur la direction de l'environnement.

### Transposition des régimes indemnitaires de catégorie C dans l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Pour faire suite à la circulaire de décembre 2014, les indemnités versées à ce jour, n'étant plus recevables par le Trésorier payeur seront remplacées par l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette transposition n'influera pas sur les montants de régime indemnitaire initiaux. Les collectivités ne mettront pas en place le CIA (Complément indemnitaire annuel). La FSU s'est toujours opposée à la mise en place de ces régimes individualisés dans le cadre du RIFSEEP.

### Mise en place de la communauté urbaine de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Un accord en cours de finalisation devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui pourrait aboutir à une Communauté Urbaine de l'eau, soit les 18 communes de LMM. Cette transformation devrait se traduire par la reprise dans la collectivité d'environ 15 agents du SMAEP (ex SIDERM). Les conditions de reprise devraient permettre à ces agents de maintenir leurs acquis sociaux dans un premier temps. A terme, ces acquis s'atténueront en fonction des avancements éventuels.

## Actualité

### Ecole : retour à la semaine de 4 jours?

>>Au Conseil Municipal de décembre, nous en saurons plus sur le devenir des temps de l'enfant, retour ou non à 4 jours, quels impacts sur les collègues concernés (500 agents) et surtout pour les plus vulnérables d'entre eux (contrats précaires)

La FSU interpellera monsieur le Maire dès que les décisions seront prises afin d'accompagner les collègues concernés.

### Petite enfance

>>Suite à une assemblée générale de la petite enfance (secteur crèche), organisée par la FSU et la CGT, comme demandé au CTP du 14 novembre, la tenue d'un CTP spécifique devrait se tenir début 2018. (engagement pris lors du CTP d'Avril 2017)

### Billet d'humeur

>>Dans le cadre de la CAP d'avancement, la rencontre préalable entre les organisations syndicales et les services ou direction demeure un moment obligatoire d'information des représentants du personnel (Note du 9 Août 2017 signé du Directeur Général des Services), **or, une direction, celle du cabinet du Maire a refusé de recevoir les organisations syndicales** et ce, malgré les relances du syndicat FSU. De fait aucun des agents d'accueil qui dépendent de cette direction n'a été nommé à l'avancement.

>>Le service Prévention Sécurité a présenté un nouvel organigramme en Juin 2016, en ce qui concerne les agents de la fourrière animale, à ce jour, nous constatons que malgré l'engagement pris lors du CTP, l'ensemble des postes n'est toujours pas totalement pourvu. De plus certains de ceux-ci sont pourvus par des agents contractuels. La FSU est intervenue à plusieurs reprises et insistera sur le respect de l'organigramme, le manque de poste ne peut qu'influer sur le service public rendu et met en difficulté les agents en poste.

**Que la nouvelle année vous apporte santé. Qu'elle soit porteuse de bonheur, de joie, de solidarité... Pour que 2018 soit une année d'amélioration pour toutes et pour tous ! Voilà ce que vous souhaite le syndicat FSU Territoriaux du Mans en vous assurant de son dévouement.**

**Pour un syndicalisme revendicatif, indépendant, démocratique, unitaire.**

**LA FSU TERRITORIALE VOUS SOUHAITE DE BONNES  
FETES DE FIN D'ANNEE**

SLDTER 72 FSU Territoriaux  
29, place d'Alger-étage 1-72000 Le MANS  
Tel: 02.43.23.92.65 ou 06..81.82.28.71  
Mail: sldter72fsu@laposte.net ou fsu@lemans.fr